

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

**Secrétaire de séance :** J SOUBEYRAND

**Absents :** JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants :** O BOISSIN.

**Objet :** Demande de subvention pour une étude sur l'aménagement du seuil de Dugradus à Ucel au titre du LEADER.

Vu la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la stratégie touristique de la CCBA arrêtée en mai 2023 comprenant une fiche-action visant à « Renforcer l'offre d'activités de pleine nature » notamment via les actions identifiées dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Territoire Région Pleine Nature (fiche-action 6.1).  
Vu l'AMI Territoire Région Pleine Nature pour lequel la CCBA est lauréate et spécifiquement la fiche action 2.1 - Aménager la base nautique Dugradus pour activités toutes saisons à Aubenas,  
Vu l'Appel à Projet 3.1.4 « création et maintien d'activité : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique » du dispositif 501 « porter un projet Leader » (Programme Régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes »),  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 11 juin 2025 ;

Afin de concilier les différents enjeux : environnementaux, de biodiversité et des activités nautiques à l'aval du seuil de Dugradus situé sur la rivière Ardèche sur la commune d'Ucel, il est nécessaire de réaliser une étude sur des solutions de franchissement permettant d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire.

Cette étude menée en concertation avec les différents acteurs des milieux aquatiques et sportifs, pourrait être éligible à l'Appel à Projet Leader 3.1.4 « création et maintien d'activité : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique ».

L'Agence de l'eau et les communes d'Aubenas et d'Ucel seront également sollicitées au titre du co-financement public, ainsi qu'éventuellement la Région au titre de l'AMI pleine nature.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimation étude	coût	Dépenses	Recettes	
		54 000 € HT	FEADER 64%	34 560 €
			Agence de l'eau 5,6 %	3 000 €
			Commune d'Aubenas 5,2 %	2 820 €
			Commune d'Ucel 5,2%	2 820 €
			Autofinancement CCBA	10 800 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 000 € HT</b>		<b>54 000 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Valide le plan de financement de l'étude pour une solution alternative à l'arasement du seuil de Dugradus sur la commune d'Ucel,
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER sur l'Appel à Projet 3.1.4 « création et maintien d'activité : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique » du dispositif 501 « porter un projet Leader » (Programme Régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes », pour une « étude pour une solution alternative à l'arasement du Seuil de Dugradus »,
- Autorise le Président à solliciter toutes subventions auprès des financeurs potentiels : Agence de l'eau, Région Auvergne Rhône-Alpes...
- Dit que les crédits sont prévus au budget,
- Autorise la prise en charge d'une part d'autofinancement plus importante en cas de non obtention de certains financements,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la publication du marché public pour l'étude.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 25 juin 2025.  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20250624-DEL240620258-27-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025